

## Thème : CLAJ - Actualité des baux d'habitation

**Date :** Vendredi 11 octobre 2024 de 9h30 à 17h00

**Lieu :** Bourges

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Comprendre la matière des baux d'habitation
- Identifier les points de vigilance
- Maîtriser la procédure contentieuse applicable

### Méthodes mobilisées :

#### ➤ Programme :

- **Conclusions du bail**
- **Durée du bail**
- **Obligations des parties**
- **Fin du bail**
- **Contentieux**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, communication de documents annexes à la formation.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Maître Patrice HUGEL, Avocat au barreau d'Angers, spécialiste en droit immobilier.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.